

GUIDE PRATIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



Manuel d'utilisation



AVANT-PROPOS

L'intégration à la vie sociale et active des personnes qui, pour différentes raisons, éprouvent des difficultés à accéder à des lieux publics, passe inévitablement par un aménagement convenable des infrastructures. Un environnement bien conçu peut en effet permettre à quiconque souffrant d'incapacités motrices ou sensorielles de s'intégrer à la société, d'être plus autonome et de pouvoir vaquer à ses occupations quotidiennes sans difficulté. L'amélioration du niveau d'accessibilité doit ainsi être visée par la mise en œuvre d'interventions directes sur les facteurs environnementaux de nature physique.

En 1992, la Ville de Québec adopte cette approche par la création d'une table de concertation réunissant des représentants de la Ville, des associations de personnes handicapées et des intervenants issus du milieu de la réadaptation. Son mandat est d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des déplacements sur le domaine public municipal.

Au cours de ces années, le travail, les expériences et le savoir-faire de ce groupe de réflexion ont déjà porté leurs fruits en intégrant les pratiques exemplaires d'accessibilité à plusieurs projets d'envergure. De nombreux intervenants du milieu ont toutefois constaté un besoin d'information supplémentaire, synthétisée et conviviale. C'est ainsi qu'en 2003, dans le cadre d'un projet de recherche universitaire, le premier *Guide pratique d'accessibilité universelle* voit le jour. Distribué et utilisé à la fois par des intervenants municipaux et des organismes en réadaptation, sur le territoire de Québec et à l'échelle provinciale, l'ouvrage, constitué de 12 fiches, se présente alors comme un document original en ce qu'il considère les incapacités motrices et sensorielles des individus. Autre innovation : le concept de « zone confort », une approche qui assure l'autonomie des utilisateurs sans dépense d'énergie supérieure à celle de la moyenne des gens, devient l'axe autour duquel s'articule ce *Guide pratique d'accessibilité universelle*.

À la suite de l'adoption par le Gouvernement du Québec des amendements à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*¹, la Ville de Québec a prévu, dans le cadre de son Plan d'action 2008, une plus grande implication dans ce domaine. Ce sont d'ailleurs les connaissances acquises au fil des ans et la collaboration entre la Ville, les milieux associatifs et de la réadaptation qui ont permis à la Ville de Québec d'aller plus loin. En plus d'y retrouver un « Guide de pratiques exemplaires », cette seconde version du Guide comprend 17 fiches susceptibles de favoriser une meilleure réflexion sur l'accessibilité universelle.

Les changements socio-démographiques dont nous sommes les témoins, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de jeunes familles en tête, suffisent pour signifier que la qualité des aménagements représente un défi intéressant pour les années à venir. Dans cet esprit, nous souhaitons que ce document soit largement mis à profit pour assurer l'accessibilité universelle à l'ensemble des infrastructures publiques ou privées sur notre territoire. Le bien-être, l'autonomie et l'indépendance de tous les citoyens ont été et sont toujours notre motivation première. L'élaboration du présent *Guide pratique d'accessibilité universelle* est au cœur d'une intégration pleine et entière de l'ensemble de la population.

Marie-Josée Savard, présidente

Table de concertation pour l'accessibilité universelle de la Ville de Québec
Conseillère municipale du district électoral du Plateau
Membre du comité exécutif

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FE20_1%2FE20_1.html

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Auteurs et collaborateurs	5
À qui s'adresse le Guide?	6
Mise en contexte	7
Participation sociale ou situation de handicap?	8
Le nouveau Guide.....	9
Comment utiliser les fiches?	11
Lexique	13
Bibliographie.....	18
Ressources.....	20
Comment se procurer le Guide?.....	23
Remerciements.....	24
Renseignements et commentaires	25
Annexes	26
Échelle d'éclairage naturel.....	26
Échelle de volumes sonores	26
Équivalences de mesures système métrique/système impérial	26
Fiche n° 1 : « Rampes d'accès »	29
Fiche n° 2 : « Entrées principales ».....	33
Fiche n° 3 : « Vestibules ».....	37
Fiche n° 4 : « Halls et corridors »	41
Fiche n° 5 : « Salles de toilette »	45
Fiche n° 6 : « Information et signalisation »	53
Fiche n° 7 : « Appareils de transport mécanique ».....	59
Fiche n° 8 : « Mains courantes et garde-corps »	65
Fiche n° 9 : « Escaliers intérieurs et extérieurs »	71
Fiche n° 10 : « Services »	75
Fiche n° 11 : « Trottoirs et liens piétonniers ».....	81
Fiche n° 12 : « Traverses de rues ».....	85
Fiche n° 13 : « Stationnements »	89
Fiche n° 14 : « Salles de spectacles »	95
Fiche n° 15 : « Sentiers »	101
Fiche n° 16 : « Mobilité lors de travaux extérieurs ou intérieurs »	107
Fiche n° 17 : « Mobilité lors d'événements spéciaux extérieurs »	113

AUTEURS ET COLLABORATEURS

Guide pratique d'accessibilité universelle (édition 2010)

Publication réalisée par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, en collaboration avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ).

COORDINATION DU PROJET

Sébastien Lebel
Architecte paysagiste
Division architecture, design et patrimoine, Ville de Québec

COORDINATION DU COMITÉ DE TRAVAIL

Alfred Martel
Architecte, consultant

INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (IRD PQ)

Louise Martel
Ergothérapeute
Déficience motrice, programme de soutien à l'intégration sociale

Patricia Odgers
Spécialiste en orientation et mobilité
Déficience visuelle, programme « aînés »

Monique St-Amour
Orthophoniste
Déficience auditive, programme « adultes et aînés »

VILLE DE QUÉBEC

Laurent Dorval
Premier technicien
Division du transport

Marie-Christine Magnan
Conseillère en communication
Service des communications

COLLABORATEURS

Dessins et infographie
Richard Ouellet, technicien en architecture, Ville de Québec
Jean Potvin, dessinateur technique, Ville de Québec
Luce Simard, technicienne en architecture, Ville de Québec

PHOTOGRAPHIES

Robert Greffard, photographe, Ville de Québec
Claudiel Huot, photographe
Alfred Martel, architecte, consultant

RÉVISION LINGUISTIQUE

Bastien Pestel, Réviseur, Phraséo Services linguistiques

CONCEPTION GRAPHIQUE

Martin Dufour, graphiste
Isabelle Godin, Solstis concept graphique

IMPRIMEUR

Imprimerie Irving

ISBN : 978-2-922242-45-4



À QUI S'ADRESSE LE GUIDE?

Le *Guide pratique d'accessibilité universelle* se veut un outil d'information et de sensibilisation simple et facile d'utilisation.

Il s'adresse à tous les gestionnaires et chargés de projets ainsi qu'à tous les professionnels de l'aménagement et de la réadaptation; plus précisément le Guide se destine :

- aux architectes et architectes paysagistes
- aux ingénieurs
- aux techniciens
- aux designers
- aux promoteurs et propriétaires d'immeubles résidentiels, commerciaux et à bureaux
- aux entrepreneurs
- aux audiologistes, ergothérapeutes, orthophonistes, spécialistes en orientation et en mobilité, éducateurs spécialisés ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de la réadaptation concernés par les facteurs environnementaux
- aux arrondissements
- aux services municipaux :
 - Aménagement du territoire
 - Culture
 - Environnement
 - Gestion des immeubles
 - Ingénierie
 - Loisirs, sports et vie communautaire
 - Travaux publics
- aux services fédéraux et provinciaux
- aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées
- aux organismes du domaine de la santé et de la réadaptation
- aux citoyens, plus directement à **vous**



MISE EN CONTEXTE

Au sujet de l'accessibilité universelle

Circuler en fauteuil roulant, ouvrir une porte les bras chargés, se déplacer avec un diable, se mouvoir avec des béquilles, transporter un enfant dans une poussette, saisir un message transmis par haut-parleur, suivre la signalisation favorisant le déplacement des visiteurs, des touristes, des personnes analphabètes et des immigrants dans une ville sans cesse grandissante... Toutes ces situations supposent un aménagement adéquat des espaces extérieurs et des bâtiments. Destiné aux personnes ayant des incapacités visuelles, motrices ou auditives, mais aussi à la population en général, ce Guide pratique vise à faciliter l'accessibilité aux infrastructures publiques et privées.



Rendre les lieux accessibles

La création de cet outil répond aux nombreuses demandes adressées aux membres de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle de la Ville de Québec. La Table a pour mandat d'assurer la sécurité des personnes ayant des incapacités motrices ou sensorielles lors de leurs déplacements dans des constructions récentes ou plus anciennes ainsi que dans des aménagements urbains.

Au fil des ans, des usagers, des spécialistes en réadaptation de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO) et des représentants de la Ville de Québec ont développé une expertise qui leur a permis de repérer, par leur vécu, dans le Code de construction du Québec et dans les autres normes et pratiques, les éléments nécessitant une approche mieux adaptée. L'ajout d'éléments spécifiques a souvent fait la différence entre un aménagement minimalement conforme aux normes, sans être accessible dans le vrai sens du terme, et un aménagement permettant de circuler de façon sécuritaire, efficace et pleinement autonome.

S'attaquer aux préjugés

On entend souvent les commentaires suivants :

- « Les personnes en fauteuil roulant, aveugles, sourdes... n'iront pas là. »
- « Si les personnes handicapées ne vont pas dans cet édifice, on n'a pas besoin de l'adapter. »
- « L'accessibilité universelle coûte trop cher. »
- « Les aménagements pour les personnes handicapées ne sont pas esthétiques, prennent trop d'espace, ne serviront pas souvent ou vont ralentir le projet de construction. »
- « Les aménagements accessibles limitent la créativité des concepteurs. »

Toutes ces affirmations sur l'accessibilité universelle figurent au nombre des préjugés que ce guide vise à combattre. Les personnes ayant une incapacité motrice, visuelle ou auditive prennent part à la croissance économique, au même titre que tout autre membre de la société. Elles occupent une place dans toutes les sphères de l'activité sociale, participent aux décisions socio-économiques et consomment des biens et des services à la mesure de leurs intérêts et de leurs moyens. Il est, dès lors, tout à fait rentable de permettre au plus grand nombre possible de personnes d'accéder librement et en toute sécurité aux aménagements urbains extérieurs, aux bâtiments, et de participer aux activités de la communauté.

Promouvoir l'accessibilité universelle

Une enquête menée en 2001 (dernières statistiques disponibles) par l'Institut de la statistique du Québec² révèle que 7 % de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans et 20 % des 65 à 74 ans, présentent une incapacité (enfant et adulte), contre 28 % chez les 65 ans et plus. Ce pourcentage atteint 40 % chez les 75 ans et plus. Si l'on tient compte du vieillissement actuel de la population, il devient tout à fait justifié de promouvoir une approche globale de l'accessibilité universelle.

² Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence. Source : *Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001*, Statistique Canada. Traitement : Institut de la statistique du Québec.



De plus, il convient de noter que la conception et la réalisation de projets adaptés dès l'amorce d'un chantier évitent les coûts supplémentaires que nécessiterait un réaménagement ultérieur. Cette approche permet également une intégration plus esthétique du concept d'accessibilité universelle à l'ensemble.

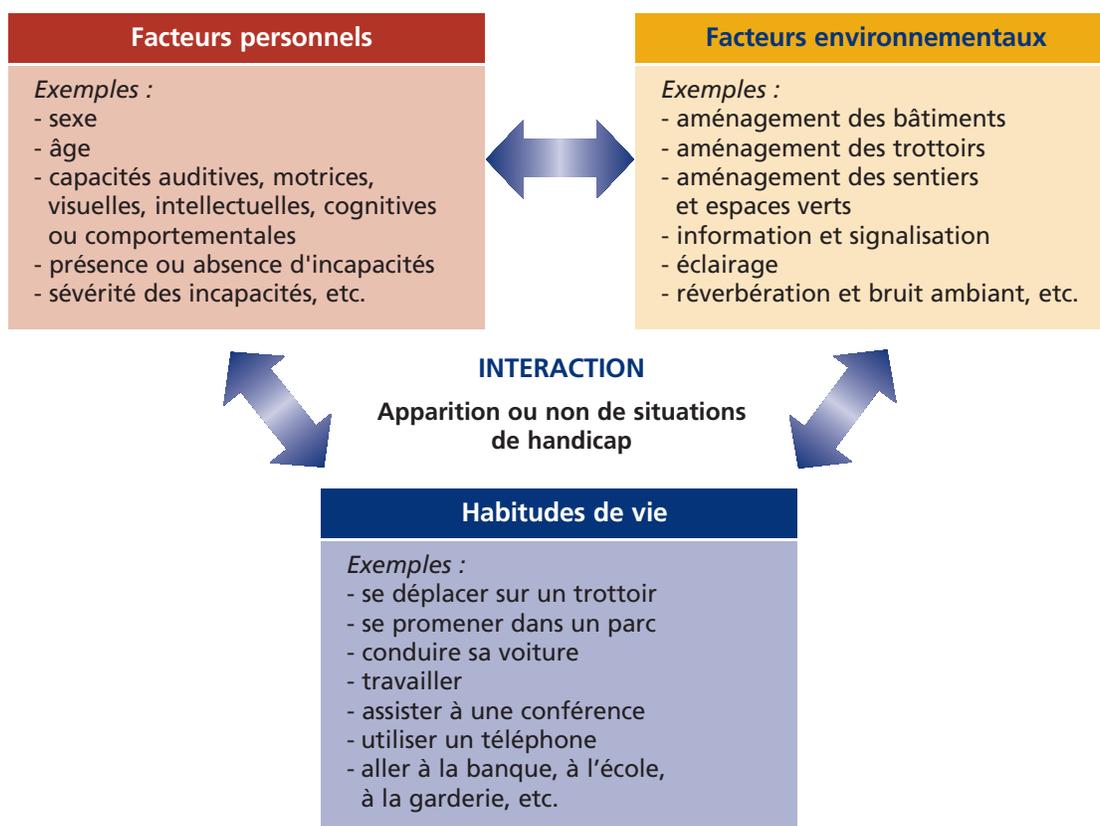
La réalisation de ce document constitue le résultat d'une approche concertée entre le vécu des personnes ayant des incapacités et l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec. La « zone confort » que nous préconisons répond d'abord aux normes du Code de construction du Québec et se définit, au-delà des normes, comme « un environnement qui contient les adaptations nécessaires pour assurer une autonomie à tous les utilisateurs, sans dépense d'énergie supérieure à la moyenne des gens, et ce en toute sécurité ».

Dans cette réflexion et cette démarche visant une plus grande participation sociale pour tous, les auteurs se sont inspirés des concepts tels que définis par le Processus de Production du Handicap (PPH)³.

Participation sociale ou situation de handicap?

L'apparition des situations de handicap dépend de l'interaction entre une personne, son environnement et ses habitudes de vie, c'est-à-dire ses activités courantes. Toute personne est susceptible, à un moment ou un autre de sa vie, de développer des incapacités ou de vivre des situations de handicap. Cette probabilité augmente considérablement chez les personnes âgées.

L'environnement dans lequel une personne évolue et ses habitudes de vie influencent inévitablement la qualité de sa participation sociale, comme en témoigne le graphique suivant.



³ RIPPH (1998), Classification québécoise : Processus de Production du Handicap.

La participation sociale et les situations de handicap dépendent donc de l'identité et des caractéristiques individuelles des personnes, de leurs choix et des possibilités offertes dans l'environnement pour réaliser leurs habitudes de vie.

Le présent Guide pratique d'accessibilité universelle a comme premier objectif la diminution des obstacles environnementaux, tant dans les bâtiments, les espaces extérieurs que pour l'accès à l'information sous différentes formes. Il vise donc une meilleure accessibilité et une diminution des situations de handicap pour la population.

Le nouveau *Guide pratique d'accessibilité universelle*

À l'instar de la première édition, le document actuel est le fruit d'un travail de recherche soutenu, stimulé par de nombreuses discussions concernant, notamment, son orientation. Aussi a-t-il été jugé plus efficace de rédiger un guide à la fois pratique, concis et très visuel afin d'encourager son utilisation quotidienne, plutôt que d'y présenter des données techniques difficilement interprétables.

Le Guide pratique s'inspire du Code de construction du Québec, sans toutefois posséder de statut légal. En se conformant à des normes et des recommandations reconnues internationalement, l'édition 2010 fait évoluer la définition d'une « Zone confort », facilitant davantage le quotidien des personnes ayant des incapacités. Nous encourageons donc les utilisateurs du Guide à adopter des solutions optimales plutôt que minimales.

Certains sujets traités comportent des aspects souvent complexes et ne peuvent pas toujours faire l'unanimité. Il nous a semblé judicieux de préciser ici les considérations de la rédaction concernant :

1) Les quadriporteurs

L'utilisation des quadriporteurs pour les déplacements extérieurs étant de plus en plus fréquente, nous avons considéré cet aspect principalement pour la circulation extérieure, pour l'accès extérieur aux bâtiments, ainsi que le cheminement à l'intérieur de ceux-ci - jusqu'aux entrées des appartements ou des locaux donnant sur les corridors communs. Au moment de la révision du Guide, des mises en situation concrètes ont été réalisées avec le plus gros quadriporteur actuellement subventionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et dont le chargement est accepté dans les véhicules de transport adapté.

2) L'éclairage

Le sujet de l'éclairage aurait pu faire à lui seul l'objet d'une fiche, comme en témoignent les nombreuses allusions le concernant dans le Guide. Qu'il s'agisse d'augmenter les contrastes, d'améliorer la perception des espaces, de faciliter la lecture labiale, les études sur le sujet sont déjà nombreuses et les expériences plus récentes promettent de livrer leurs résultats très prochainement.

3) Les nouvelles technologies

D'abord, les progrès dans les nouvelles technologies nous poussent aujourd'hui à distinguer les termes « information » et « signalisation », ce qui n'était pas le cas au moment de la première édition du Guide. Ensuite, il nous est apparu important de mettre l'accent, dans cette nouvelle version, sur l'opportunité qu'ont aujourd'hui les utilisateurs de planifier une activité ou un déplacement à distance, par le biais d'Internet notamment. Enfin, nous tenons à préciser que dans le cas des aides à l'audition, nous avons choisi délibérément de ne pas présenter de références précises tant la technologie évolue rapidement.

Les 12 premières fiches ont été révisées en tenant compte des nouveaux codes et normes en vigueur, des nouveaux documents techniques, des nouvelles technologies et des expériences acquises par les professionnels de la réadaptation et de l'aménagement urbain.



Nous avons aussi ajouté cinq nouvelles fiches traitant de sujets rarement abordés par l'ensemble des cahiers techniques : les stationnements, les salles de spectacles, les sentiers, la mobilité lors de travaux extérieurs et intérieurs ainsi que la mobilité lors d'événements spéciaux extérieurs. Ce choix a également été influencé par les priorités d'actions mentionnées par la Table de concertation.

Que vous désiriez aménager un commerce, un édifice à bureaux ou un aréna, l'ensemble de ces dix-sept fiches du « Guide pratique 2010 » pourra vous offrir des solutions déjà éprouvées et qui fonctionnent. Il n'y a pas de projets trop petits pour ne pas songer à consulter le guide ou pour demander de l'aide aux différentes ressources professionnelles et techniques disponibles.

Les propositions d'adaptation contenues dans cet ouvrage se veulent une conception d'ensemble des différentes adaptations requises pour différentes clientèles. Conséquemment, un aménagement recommandé dans le guide pour faciliter les déplacements des personnes ayant une incapacité ne nuira pas aux déplacements des personnes ayant une autre incapacité.

À titre d'exemple, une absence de dénivellation entre une rue et un bateau-pavé à une traverse de rue se veut un aménagement idéal pour une personne circulant en fauteuil roulant. Toutefois, cette absence de dénivellation crée une perte de repère pour une personne utilisant une canne blanche. Le maintien d'une dénivellation, aussi faible soit-elle, se veut alors une solution de compromis.

Concevoir et maintenir l'accessibilité.

Le Guide pratique d'accessibilité universelle constitue un outil de travail devant être utilisé à toutes les étapes de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment ou autre infrastructure ou de la mise en fonction de nouveaux services :

- dès la conception des projets (plans et devis);
- au moment de la réalisation concrète, en effectuant une surveillance minutieuse des travaux afin que les plans et devis soient respectés;
- après les travaux, afin de s'assurer du maintien de l'accessibilité à travers les années.

De plus, un programme d'entretien régulier devrait être mis en place dès la conception de l'adaptation afin de maintenir l'accessibilité en tout temps et en toute saison :

Exemples :

- 1) travaux de nettoyage, de déneigement ou autre entretien régulier et spécifique à une structure;
- 2) une rampe d'accès, dont le niveau du sol situé au bas de la rampe s'affaisse, perd, par le fait même, sa caractéristique d'accessibilité;
- 3) l'ajout d'éléments supplémentaires nuisibles (tel du mobilier urbain dans l'environnement immédiat d'une entrée principale).

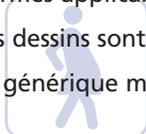
En résumé, Le Guide pratique d'accessibilité universelle vise à donner des repères clairs pour faciliter un maximum de réalisations accessibles pour le mieux-être de tous.

Mises en garde

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des cadres prévus par les règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Les dessins sont tous proportionnés, mais ne respectent pas une échelle spécifique.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.



COMMENT UTILISER LES FICHES ?

- 1 Partenaires à la réalisation du Guide pratique d'accessibilité universelle
- 2 Numéro et sujet de la fiche
- 3 Utilisateurs susceptibles de profiter des aménagements suggérés
- 4 Ensemble des objectifs fixés
- 5 Photo d'un aménagement accessible
- 6 Puces à utiliser comme une liste de vérification
- 7 Trouver le Guide sur Internet



**GUIDE PRATIQUE
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

Rampes d'accès

1

- Respecte les normes du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié).
- Constitue le résultat du vécu des personnes ayant une déficience, de l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec ainsi que de la recherche de pratiques exemplaires.
- Correspond à la « zone confort » pour l'ensemble des utilisateurs.

OBJECTIF

Permettre aux personnes ayant une incapacité partielle ou totale à la marche de changer de niveau sans se heurter à un obstacle.

- La rampe doit être facilement repérable et localisée à l'entrée principale, permettant un accès à la signalisation généralement située à cet endroit.
- La rampe doit être située à l'intérieur du bâtiment – ou protégée des intempéries par un toit – et entretenue (neige et glace) de façon régulière.

- L'inclinaison de la rampe doit permettre une utilisation de celle-ci sans effort excessif.
- La largeur de la rampe doit assurer la libre circulation et permettre des changements de direction sécuritaires.

N.B. : Les rampes qui font partie d'un parcours continu et réglementaire sans obstacle vers le bâtiment sont soumises aux recommandations de la présente fiche. Les autres rampes devraient tout de même s'en inspirer.

Rampe intérieure

Rampe extérieure

www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite

www.irdpq.qc.ca

29

- 8 Dessin d'un aménagement accessible
- 9 Articles du Code de construction du Québec
Chapitre 1 - Bâtiment et Code national du bâtiment -
Canada 2005 (modifié)
- 10 Références bibliographiques
- 11 Fiches complémentaires

GUIDE PRATIQUE
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Rampes d'accès

1

8

Coupe d'une rampe-type

LÉGENDE

- 1 Surface de la rampe
- 2 Mains courantes
- 3 Garde-corps
- 4 Bordures

AUTRES RÉFÉRENCES

9

Articles du Code de construction du Québec
Chapitre 1 - Bâtiment, et Code national du bâtiment -
Canada 2005 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code
(article 1.3.3.2) : 3.3.1.14, 3.4.1.4., 3.4.3.2., 3.4.5.2,
3.4.6.1, 3.4.6.3., 3.4.6.6, 3.8.1.2, 3.8.1.3, 3.8.3.2, 3.8.3.4,
10.3.8.4, A-3.8.3.4.

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code
(article 1.3.3.3.) : 9.8.5., 9.8.6., 9.8.8.4., 9.8.9.1, 9.8.9.6.,
9.9.2.1., 9.9.2.2, 10.3.8.4

Fiches complémentaires :

- Fiche n° 2, Entrées principales
- Fiche n° 6, Information et signalisation
- Fiche n° 7, Appareils de transport mécanique
- Fiche n° 8, Mains courantes et garde-corps
- Fiche n° 11, Trottoirs et liens piétonniers
- Fiche n° 15, Sentiers
- Fiche n° 16, Mobilité lors de travaux extérieurs et intérieurs
- Fiche n° 17, Mobilité lors d'événements spéciaux extérieurs

10

Publications :

- Barker, P., Barrick, J., & Wilson, R. (1997). *Building Sight. A handbook of building and design solutions to include the needs of visually impaired people.* London: HMSO in association with RNIB.
- Commission canadienne des droits de la personne, (2007). *Pratiques exemplaires de conception universelle à l'échelle internationale: Examen général.* http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/bestpractices_fr.pdf
Consulté le 10 mai 2010
- Richard, P. (1995). *Guide normatif d'accessibilité universelle.* Laval : Ville de Laval.

11

32

www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite

www.irdpq.qc.ca







LEXIQUE

Accès auditif

Perception de l'information sonore, incluant la musique, la parole et tout autre signal devant être entendu.



Accessibilité universelle

Possibilité d'accéder aux espaces publics, bâtiments et aménagements extérieurs, de s'orienter et de s'y déplacer sans obstacle et de façon sécuritaire. Accéder aux équipements d'information, de signalisation et de communication, ainsi qu'à tous les services, en toute autonomie.



Aide à l'audition

Aide utilisée pour améliorer l'audition (prothèse auditive, système de transmission de son) ou pour suppléer à une incapacité auditive (aides de suppléance à l'audition).

Alarme lumineuse

Système transformant par le biais d'un signal lumineux - en utilisant des lampes du domicile ou des récepteurs de type stroboscopique - les sonneries (porte, téléphone) ou les alarmes (détecteur de fumée).

Babillard électronique

Équipement électronique à points lumineux permettant la diffusion de messages écrits en mode fixe ou à défilement continu.

Bande texturée

Juxtaposition de deux matériaux de textures distinctes, dont la différence est facile à percevoir en utilisant une canne blanche, pour favoriser l'orientation spatiale ou prévenir qu'un élément (obstacle, changement de direction etc.) soit situé à proximité.

Bateau-pavé

Abaissement du niveau du trottoir permettant aux piétons de passer facilement du trottoir à la rue.

Borne de péage

Appareil servant au paiement des droits de stationnement. La borne de péage est généralement située sur rue et remplace le parcomètre.

Cheminement sans obstacle

Parcours permettant aux personnes ayant une incapacité de circuler (sur un sentier, dans un bâtiment, etc.) et d'accéder aux activités et services offerts de façon sécuritaire, efficace et autonome.

Contraste visuel

Le contraste visuel est la différence de Valeur de Réflexion Lumineuse (VRL) entre deux surfaces contiguës. La recherche actuelle démontre que la signalisation est plus lisible pour les personnes ayant des incapacités visuelles lorsque le contraste figure-fond est de 70 % (Noir = 0 %; blanc = 100 %).



Contremarche

Surface verticale entre deux marches, entre une marche et le plancher ou un palier d'escalier.

Croisement

Rencontre de deux composantes de la voie publique (ex. : un trottoir croisant une entrée charretière ou une rue). C'est la plus simple configuration d'une intersection.

Débarcadère (zone de)

Espace de stationnement de très courte durée, réservé aux manœuvres de montée et de descente des passagers d'un véhicule ou pour le chargement et le déchargement de marchandise.

Échappée

Hauteur libre mesurée verticalement au-dessus d'un plancher, d'un palier ou d'un nez de marche.

Écran informatisé

Écran de télévision, de type ACL, installé dans des lieux publics et diffusant des messages d'intérêt général (actualité, météo, sport, etc.) et commerciaux programmés à l'avance sur support informatique.

Entrée charretière

Abaissement du niveau du trottoir permettant aux véhicules de le franchir pour accéder à un stationnement.

Facteurs environnementaux

Contextes sociaux ou physiques dans lesquels évolue une personne. Les facteurs environnementaux peuvent être un facilitateur ou un obstacle à la réalisation des activités courantes.

Facteurs personnels

Caractéristiques propres à une personne telles que l'âge, le sexe, les particularités corporelles, la présence ou l'absence d'une incapacité, etc.

Garde-corps

Élément architectural vertical installé le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçu pour éviter les chutes.

Gyrophare (ou stroboscope)

Appareil très lumineux et clignotant conçu pour rendre visuellement perceptible une alarme ou un signal sonore.

Habitude de vie

Correspond à une activité courante ou à un rôle social (ex. : rôle parental) valorisé par la personne ou son contexte socioculturel. Exemples : se laver, se déplacer, aller au cinéma, à la banque, poursuivre des études, faire du bénévolat, visiter ses amis, etc.

Horodateur

Appareil servant au paiement des droits de stationnement. L'horodateur est généralement implanté pour contrôler des stationnements hors rue et émet, lors du paiement, un billet que l'utilisateur doit déposer dans son véhicule.

Incapacité partielle ou totale à la marche

Fait référence à une personne présentant une réduction de la capacité à la marche, compensée ou non par l'utilisation d'un accessoire (cane, marchette etc.), par un fauteuil roulant (manuel ou motorisé) ou un quadriporteur.

Incapacité auditive

Fait référence à une personne présentant une perte auditive congénitale ou acquise, allant de légère à totale. Tout dépendant de la sévérité de la perte auditive, les personnes souffrant d'incapacité auditive éprouvent une difficulté plus ou moins grande pour accéder à l'information sonore et pour communiquer.

Incapacité motrice

Fait référence à une personne présentant une perte partielle ou totale de la capacité à effectuer des mouvements volontaires du corps (ex. : mouvements des membres supérieurs ou inférieurs, maintien d'une posture, changements de position, déplacements).

Incapacité visuelle

Fait référence à une personne présentant une perte visuelle variant de légère à totale. Selon la sévérité de la perte visuelle, ces personnes éprouvent une difficulté plus ou moins grande au niveau de l'orientation spatiale, de la sécurité des déplacements, de la lecture de la signalisation, etc.

Indice tactile au sol

Juxtaposition de textures ou présence d'éléments architecturaux (bordures, mobilier) servant d'avertissement, détectables à l'aide d'une canne blanche.

Information

Pour les membres du comité de rédaction du Guide, le terme « information » inclut tous les éléments nécessaires préalables à un accès direct, sécuritaire et sans obstacle à un cheminement, un site, une activité ou un événement. Ces renseignements sont transmis par l'entremise des médias disponibles (Internet, télévision, radio, journaux, écrans informatisés, babillards électroniques, etc.). L'information, à ne pas confondre avec le terme « signalisation » (voir Lexique), se fait à distance et constitue le premier contact avec la population.

Intersection

Structure organisée composée d'un ensemble de croisements que partagent vélos, automobiles et piétons. L'intersection est dotée d'aménagements physiques et d'une signalisation propres à ordonner et sécuriser les échanges pour l'ensemble des modes de cheminement.

Main courante

Surface continue servant d'appuie-main le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçue pour permettre une prise solide et sécuritaire.



Message préenregistré

Message verbal indiquant, par exemple, une direction à prendre, un point d'intérêt, un point de repère. Le message préenregistré est particulièrement efficace pour accroître l'orientation spatiale des personnes ayant une incapacité visuelle.

Mobilier urbain

Bancs, poubelles, lampadaires, abribus et structures diverses installés sur les trottoirs ou les différents espaces extérieurs.

Nez de marche

Partie de la marche en prolongement par rapport à la verticale de la contremarche.

Palissade

Barrière opaque destinée à clore un terrain ou un chantier de construction et alignée avec le domaine public.

Participation sociale

Selon le Processus de Production du Handicap, la participation sociale correspond à la pleine réalisation d'une habitude de vie (activité courante), par une personne (ou une population), dans un environnement conçu ou perçu comme facilitant ou sans obstacle.

Peigne d'escalier mobile

Section dentelée statique, située au haut et au bas d'un escalier mobile.

Personne aveugle

De façon générale, fait référence à une personne qui n'a pas de vision fonctionnelle et qui ne peut pas utiliser l'information et la signalisation visuelles pour s'orienter. Généralement, cette personne utilise une canne blanche de détection pour percevoir les obstacles sur son cheminement.

Personne malentendante

De façon générale, fait référence à une personne présentant une perte auditive de légère à modérément sévère, souvent acquise. Cette personne communique oralement.

Personne sourde

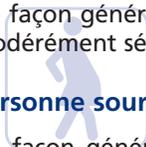
De façon générale, fait référence à une personne présentant une perte auditive sévère à totale, le plus souvent de nature congénitale. Cette personne peut communiquer oralement ou par la Langue des Signes Québécoise (LSQ).

Pictogramme

Dessin figuratif et stylisé permettant d'exprimer une idée, un concept, souvent reconnu internationalement.

Point de décision

Intervalle durant lequel un utilisateur choisit la direction qu'il entend poursuivre dans son cheminement.



Poste de péage

Appareil servant au paiement des droits de stationnement. Le poste de péage est généralement situé à l'intérieur d'un bâtiment et émet un billet qui permet le mouvement des barrières de contrôle.



Rampe d'accès

Surface en pente qui facilite l'accès d'un niveau à un autre.

Signalisation

Pour les membres du comité de rédaction du Guide, le terme « signalisation » implique la diffusion de messages clairs susceptibles d'aider l'utilisateur à déterminer sa destination et la localisation de chacun des éléments disponibles. La signalisation, à ne pas confondre avec le terme « information » (voir Lexique) est affichée sur les sites mêmes des bâtiments, des lieux publics, des activités ou des événements.



Situation de handicap

Selon le Processus de Production de Handicap, la situation de handicap correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie (activités courantes), par une personne (ou une population), dans un environnement perçu comme un obstacle.

Système de transmission de son

Émetteur et récepteur à boucle d'induction, à infrarouge ou à bandes FM spécialement dédiées, permettant la transmission et l'amplification du son.

Téléphone adapté pour personne malentendante

Muni d'un contrôle de volume intégré au combiné, le téléphone adapté permet d'augmenter le volume de la voix de l'interlocuteur. Les téléphones publics munis d'un tel amplificateur sont signalés par le pictogramme de l'oreille.

Téléscripteur

Appareil de télécommunication pour les personnes sourdes (ATS) ou les personnes malentendantes (ATME) permettant de communiquer en écrivant un message sur un clavier.

Volée d'escalier

Série ininterrompue de marches entre deux paliers.

Wayfinding

Action dynamique de repérer son chemin dans un espace donné.

Zone confort

Formule caractérisant la qualité d'un environnement adapté susceptible d'assurer une autonomie à tous les utilisateurs, sans dépense d'énergie supérieure à celle de la moyenne des gens.



BIBLIOGRAPHIE

Cadre théorique

Commission canadienne des droits de la personne (2007). « Pratiques exemplaires de conception universelle à l'échelle internationale : Examen général ». In *chrc-ccdp.ca*, [En ligne]. Page consultée le 10 mai 2010.
http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/bestpractices_fr.pdf

Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH) (1998). « Classification québécoise : Processus de production du handicap ». Québec, RIPPH.

Publications

Association des devenus sourds et des malentendants du Québec (ADSMQ) (2010). « Répertoire. Salles de spectacles équipées d'un système d'aide à l'audition ». In *adsmq.org*, [En ligne]. Page consultée le 10 mai 2010.
[http://www.adsmq.org/\\$_introduction.htm](http://www.adsmq.org/$_introduction.htm)

Barker, P., Barrick, J. ET Wilson, R. (1997). *Building Sight – A Handbook of Building and Design Solutions to Include the Needs of Visually Impaired People*. Londres, HMSO – en association avec le RNIB (éditeurs).

Comité québécois de concertation sur le braille (CQCB) (2008). *Code pour la signalisation braille dans les lieux publics*. Montréal, Comité québécois de concertation sur le braille.

Conseil National de recherches du Canada (2009). « Planification rentable des aires ouvertes (PRAO) ». In *nrc-cnrc.gc.ca/index.html*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010.
<http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/projets/irc/prao.html>

Government of Massachusetts - Department of Conservation and Recreation (2009). *Universal Access Brochure* (en téléchargement). In *mass.gov/dcrlindex.htm*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010.
http://www.mass.gov/dcr/universal_access/index.htm

Héту, R. (1984). *L'interférence du bruit avec la communication*. Montréal, Université de Montréal, École d'orthophonie et d'audiologie.

Institut Raymond-Dewar (1996). *Les personnes malentendante et l'accessibilité des lieux publics. Systèmes d'amplification de salles*. Montréal, Institut Raymond-Dewar.

Jolicoeur, M., Torres, J., Mackay, P. et Lalancette, M. (2009). *Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes*. Montréal, Vélo-Québec éditions.

L'Espérance, A., Boudreau, A., Gariépy, F. et Bacon, P. – Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) (2005). « Réduction du bruit dans les Centres de la petite enfance par la réduction du temps de réverbération ». In *irsst.qc.ca*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010.
<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-435.pdf>

Matte, L. et Laporte, B. (1996). *Communiquer avec une personne ayant un problème d'audition*. Charlesbourg, Institut des sourds de Charlesbourg.

McCarthy, T. J. – American Society of Landscape Architects (ASLA) (2009). « Universal Experience in the Outdoors. Parks Can be Made Accessible for People of all Abilities While Protecting the Natural World ». In *Landscape Architecture*, volume 99, no 9, pages 66 à 77.

Passini, R. (1996). « Wayfinding Design: Logic, Application and Some Thoughts on Universality ». In *Design Studies*, n° 17, Grande-Bretagne, Elsevier éd., pages 319 à 331.

Real Time Information Group (RTIG) (2008). *Guidelines: Meeting the Needs of Disabled Travellers. A Guide to Good Practice for Real-time Information Systems Providers*. Référence RTIG : RTIGPR003-D002-1.2. In *rtig.org.uk/web*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010. <http://rtiginform.wyg.biz/web/docs/PDF/Downloads/RTIGP003-RTIGLibraryCatalogueApril2009.pdf>

Régie du bâtiment du Québec (2005). Code de construction du Québec – Chapitre 1 : Bâtiment et Code national du bâtiment (modifié). In *rbq.gouv.qc.ca/index.asp*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010. <http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirLoisReglementsCodes/dirCodeConstruction/index.asp>

Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP-03) (2010). *Guide pratique d'accessibilité des événements*. Québec, ROP-03.

Richard, P. (1993). *Guide normatif d'accessibilité universelle*. Laval, Ville de Laval.

Société Logique et Association québécoise de loisir des personnes handicapées (AQLPH) (1997). *Guide de référence en accessibilité pour les équipements de loisir*. Montréal, Société Logique.

SuRaKu Project, (2008). *Planning Guidelines for an Accessible Environment – Instruction card # 8 : Temporary Traffic Arrangements*. In *hel.fi*, [En ligne]. Page consultée le 10 mai 2010. http://www.hel.fi/static/hkr/helsinkikaikille/ohjeet/Suraku_Card-8_060208.pdf

Transports Québec (2007). *Code de la sécurité routière*. Québec, Publications du Québec.

Transports Québec (2009). *Tome V : Signalisation routière – Volumes 1 et 2*. Québec, Publications du Québec.

U.S. Access Board (2005). *Americans with Disabilities Accessibility Guidelines (ADAAG)*. In *access-board.gov*, [En ligne]. Page consultée le 10 mai 2010. <http://www.access-board.gov/ada-aba/index.htm>

U.S. Forest Service (2006). *Accessibility Guidebook on Outdoor Recreation and Trails*. In *fs.fed.us*, [En ligne]. Page consultée le 11 mai 2010. www.fs.fed.us/recreation/programs/accessibility

Ville de Québec - Service de l'aménagement du territoire, division du transport, sous la supervision de H. El Amri (2008). *Guide de conception géométrique des rues de la Ville de Québec – 1^{ère} édition*. Québec, première édition

Ville de Québec – Service de l'ingénierie (2009). *Devis des clauses techniques générales, (eau potable, égout, voirie) – Tome 1*. Québec

Ville de Québec – Table de concertation pour l'accessibilité universelle (2009). *Rapport du Groupe de travail sur les aménagements temporaires de la circulation*. [Document interne]. Québec, Table de concertation pour l'accessibilité universelle.



RESSOURCES

Nous privilégions une approche concertée et locale, qui inclut les personnes ayant des incapacités, les professionnels de la réadaptation et des municipalités ainsi que ceux de la construction. Nous vous invitons à communiquer avec le centre de réadaptation en déficience physique, les regroupements de votre région ou votre municipalité.

Associations et regroupements d'usagers de la région de Québec

Centre québécois de la déficience auditive (CQDA)
<http://www.cqda.org>

Comité d'Action des Personnes Vivant des Situations de Handicap (CAPVISH)
<http://www.capvish.org>

Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP-03)
<http://www.rop03.com>

Regroupement des personnes handicapées visuelles 03-12 (RPHV 03-12)
<http://www.rphv0312.org>

Autres sources d'informations utiles

Association canadienne de normalisation. (CAN/CSA)
http://www.csa-international.org/product_areas

Bottin des ressources en surdit , r gion de Qu bec
Centre d'information et de r f rence de la Capitale Nationale
et de la r gion Chaudi re-Appalaches
<http://www.211quebecregions.ca>

Centre interdisciplinaire de recherche en r adaptation et int gration sociale (CIRRIS)
<http://www.cirris.ulaval.ca>

 chelle de niveaux sonores
http://www.dangerousdecibels.org/virtualexhibit_french/6mesurerleson.html

Illuminance – Recommended Light Levels
http://www.engineeringtoolbox.com/light-level-rooms-d_708.html

Index international et dictionnaire de la r adaptation et de l'int gration sociale (IIDRIS)
<http://www.med.univ-rennes1.fr/iidris/>

Institut de R adaptation en D ficience Physique de Qu bec (IRDQP)
<http://www.irdpq.qc.ca>

International Paralympic Committee (IPC),
<http://www.paralympic.org>

National Center on Accessibility
<http://www.ncaonline.org>

Office des personnes handicap es du Qu bec
<http://www.ophq.gouv.qc.ca>



Ordre des ergothérapeutes du Québec
<http://www.oeq.org>

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
<http://www.ooaq.qc.ca>

Société d'habitation du Québec - Programme d'adaptation de domicile (PAD)
http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_domicile.html

Research Group for Inclusive Environments. Publications (1994 – 2005)
<http://www.reading.ac.uk/ie/research/publications.html>

Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)
<http://www.ripph.qc.ca>

Ministère des Services gouvernementaux du Québec
<http://www.msg.gouv.qc.ca/normalisation/index.html>

Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)
<http://www.saaq.gouv.qc.ca>

Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec (SRIEQ)
<http://www.srieq.ca>

Talking Signs
<http://www.talkingsigns.com/>

Transports Québec
<http://www.mtq.gouv.qc.ca>

Ville de Québec - Accessibilité
<http://www.ville.quebec.qc.ca/accessibilité>



OÙ SE PROCURER LES ÉQUIPEMENTS MENTIONNÉS DANS LE GUIDE?

Aides de suppléance à l'audition

Laboratoire des aides auditives, IRDPQ
525, boulevard Wilfrid-Hamel Est, aile J, local J-16.2
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél : 418 529-9141, poste 2315

Appareils de transport mécanique (ex. : plates-formes élévatrices)

Consulter la rubrique « Ascenseurs » dans les Pages jaunes du bottin téléphonique ou sur le site <http://www.411.ca/francais/> sur Internet.

Systèmes d'affichage électronique

Consulter la rubrique « Publicité » dans les Pages jaunes du bottin téléphonique ou sur le site <http://www.411.ca/francais/> sur Internet.

Services de téléphonie adaptés

Consulter les divers fournisseurs en télécommunication ou un centre de réadaptation pour connaître les services de téléphonie adaptés offerts dans votre région.

Systèmes de sécurité (alarme lumineuse, interphone vidéo, télévision et vidéophone)

Consulter la rubrique « Sécurité-Contrôle - Équipements et systèmes » et « Télévision en circuit fermé » dans les Pages jaunes du bottin téléphonique ou sur le site <http://www.411.ca/francais/> sur Internet.

Toilettes mobiles adaptées

Consulter la rubrique « Toilettes mobiles » dans les Pages jaunes du bottin téléphonique ou sur le site <http://www.411.ca/francais/> sur Internet.



COMMENT SE PROCURER LE GUIDE?

À la Ville de Québec

Au Service du greffe et des archives :

Hôtel-de-ville
2, rue des Jardins, local RC-05
Québec (Québec) G1R 4S9
Tél. : 418 641-6212
Courriel : greffearchives@ville.quebec.qc.ca

Dans l'un des six bureaux d'arrondissement :

La Cité-Limoilou

399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2
Tél. : 418 641-6001
Courriel : lacite-limoilou@ville.quebec.qc.ca

Les Rivières

233, boulevard Pierre-Bertrand
Québec (Québec) G1M 2C7
Tél. : 418 641-6002
Courriel : lesrivieres@ville.quebec.qc.ca

Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
Tél. : 418 641-6003
Courriel : sainte-foy-sillery-cap-rouge@ville.quebec.qc.ca

Charlesbourg

Édifice René-Bédard
160, 76^e Rue Est
Québec (Québec) G1H 7H5
Tél. 418 641-6004
Courriel : charlesbourg@ville.quebec.qc.ca

Beauport

10, rue Hugues-Pommier
Québec (Québec) G1E 4T9
Tél. : 418 641-6005
Courriel : beauport@ville.quebec.qc.ca

La Haute-Saint-Charles

305, rue Racine
Québec (Québec) G2B 1E7
Tél. : 418 641-6007
Courriel :
haute-saint-charles@ville.quebec.qc.ca



À l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ)

Service des communications
525, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél. 418 529-9141, poste 6271
ATS : 418 649-3733
Courriel : communications@irdpq.qc.ca

Internet

www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite
www.irdpq.qc.ca

Prix du Guide pratique d'accessibilité universelle : 20 \$ (taxes incluses)

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à produire ce *Guide pratique d'accessibilité universelle*.

Merci aux visionnaires qui, au cours des 25 dernières années, ont œuvré pour une ville plus accessible.

Merci pour la disponibilité et l'expertise de tous nos collaborateurs et collègues de travail, sans lesquels ce Guide aurait souffert de l'absence des photos, des dessins et, plus encore, des contenus qui le composent.

Merci à ceux qui ont cru à ce projet et qui nous ont soutenus tout au long de sa réalisation :

À la Ville de Québec

Les directeurs du Service de l'aménagement du territoire et de ses divisions :

M. Fernand Martin, M^{me} Francine Bégin, MM. Marc des Rivières et Denis Jean.

À tous les membres, anciens et actuels, de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle de la Ville de Québec et à sa présidente, M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère municipale du district électoral du Plateau et membre du comité exécutif de la Ville de Québec.

À l'IRD PQ

Les directeurs et les chefs de programmes :

MM. Gabriel Cabanne, Denis Morrissette et M^{me} Linda Pichard; M^{mes} Sylvie Chénard, Johanne Lambert et M. Normand Bédard.

M. Jean-Marc Chouinard, représentant administratif de l'IRD PQ à la Table de concertation et coordinateur du projet pour l'IRD PQ.

Le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRI) pour son soutien financier

M. Luc Noreau, directeur.

Le Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

D^r Patrick Fougeyrollas et M. Francis Charrier.

Le Centre intégré de gestion de l'information (CIGI)

M^{mes} Chantal Dufour et Ann Murchison.

Le Comité d'évaluation de l'accessibilité du guichet automatique de l'IRD PQ

M^{mes} Danielle Cloutier, Jacinthe Leblanc et Louise Robitaille.

À tous les propriétaires de bâtiments et de lieux photographiés dans le Guide pratique qui, par leurs exemples d'aménagements de qualité, démontrent qu'il est possible de créer une ville accessible.

À M^{me} Lyne Lévesque, pour les essais de quadriporteurs.

À l'École Madeleine-Bergeron, milieu scolaire spécialisé, pour la démonstration d'un appareil de transport mécanique.



Aux auteurs de l'édition 2003

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec : **Patricia Odgers**, spécialiste en orientation et mobilité, Déficience visuelle, programme « aînés »; **Sylvie Robitaille**, ergothérapeute, Déficience motrice, programme « adultes »; **Sylvie Tremblay**, technicienne en éducation spécialisée, Déficience auditive, programme « aînés »; **Isabelle Beaumont**, technicienne en éducation spécialisée, Déficience auditive, programme « aînés ».

Ville de Québec : **Laurent Dorval**, technicien en génie civil, division du transport, Service de l'aménagement du territoire; **Alfred Martel**, architecte, O.A.Q., division design, architecture et patrimoine, Service de l'aménagement du territoire.

Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) : **Annie Grégoire**, architecte, programme d'adaptation à domicile, Société d'habitation du Québec; **Roch Meilleur**, architecte, gestion des locaux, ministère de l'Environnement; **Claude Vincent**, ergothérapeute, professeur agrégé, chercheur au CIRRIS, département de réadaptation, Université Laval.

Solstis concept graphique.

RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour soumettre vos commentaires afin d'améliorer le présent document, veuillez communiquer avec :

Le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, au **418 641-6160**.

Le Service des communications de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ), au **418 529-9141, poste 6241**.

Cette démarche se veut la plus ouverte possible afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Mai 2010



ANNEXES

Échelle d'éclairage naturel

Échelle de volumes sonores

Équivalences de système métrique/système impérial

Échelle d'éclairage naturel⁴

Lumière du soleil (plein soleil)	100 000 lux
Pleine lumière du jour	50 000 candelas par m ² , sur une surface dont le coefficient de réflexion est de 50 %
Jour couvert	25 000 lux
Pleine lune (ciel clair)	.27 lux

Échelle de volumes sonores⁵

Avion à réaction	135 dB
Concert rock	105 dB
Circulation routière	75 dB
Parole humaine	60 dB
Pluie	50 dB
Chuchotement	20 dB

Équivalences de mesures système métrique/ système impérial

25 mm	1 po
100 mm	4 po
305 mm	1 pi 0 po
500 mm	1 pi 8 po
915 mm	3 pi 0 po
1 m	3 pi 3 po
1220 mm	4 pi 0 po
1525 mm	5 pi 0 po
1830 mm	6 pi 0 po
1980 mm	6 pi 8 po
2440 mm	8 pi 0 po
5 m	16 pi 5 po
10 m	32 pi 10 po
30 m	98 pi 5 po
100 m	328 pi 1 po

⁴ Information de M. Pierre Goulet, Ville de Québec.

⁵ D'après les données de : http://www.dangerousdecibels.org/virtualexhibit_french/6mesurerleson.html
(Page consultée le 11 mai 2010).